



Reconnaissance Maladie Professionnelle apres Licenciement

Par **Dupupet thierry**, le **24/08/2017** à **08:07**

Bonjour

La reconnaissance de ma maladie professionnelle est intervenue quelques semaines après mon licenciement pour inaptitude. Mon employeur était au courant de mon dossier médical et à été informé par la CPAM de la reconnaissance de ma MP. Es ce que cela a une incidence sur mon solde de tout compte ?

Cordialement

thierry

Par **P.M.**, le **24/08/2017** à **08:12**

Bonjour,

Déjà, si vous avez signé un reçu pour solde de tout compte, il conviendrait de le dénoncer dans les 6 mois par lettre recommandée avec AR car si l'employeur n'a pas tenu compte du caractère professionnel de l'inaptitude dans l'indemnité de licenciement et pour l'indemnisation du préavis légal, vous pouvez réclamer une régularisation...

Par **Dupupet thierry**, le **24/08/2017** à **08:27**

Bonjour

Merci de votre réponse rapide. Je n'ai pas signer mon solde de tout compte et je précise également que j'ai refusé une offre de reclassement car le poste était à 100 km de mon domicile.

Cordialement

thierry